somme numérique

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20120116_DL_06

OBJET :
Charte de la messagerie collaborative

Date de convocation :
6 décembre 2011

Date de séance :
16 janvier 2012

Date d'affichage :
23 janvier 2012

Membres en exercice : 37

Membres présents : 20

Membres votants : 20

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à la majorité
48 voix POUR
6 voix CONTRE

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille douze, le 16 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Stéphane BRUNEL, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Pascal DEMARTHE, François DURIEUX, Sébastien HARDY, Olivier JARDE, Patrice LETALLE, Dominique MAGNIER, Serge OLIVIER, Daniel PROUILLE, Gérard PRUVOT, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Michel WATELAIN, Jean-Marc WISSOCQ.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Considérant la nécessité de fixer le fonctionnement du service mutualisé de messagerie collaborative mis en place par le syndicat mixte Somme numérique et d'en déterminer les conditions de financement,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts de SOMME NUMERIQUE;
- Vu la proposition du Président ;
- Vu le projet de Charte de fonctionnement du service mutualisé de Messagerie Collaborative et ses annexes techniques

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le projet de Charte de fonctionnement du service mutualisé de Messagerie Collaborative et ses annexes techniques est approuvé.

ARTICLE 2 : Les prix du service pour l'exercice 2012 sont fixés comme suit :

- Frais de création de la boîte aux lettres de messagerie : 60€HT
- Option : mise en place d'une licence professionnelle : 20€ HT
- Fonctionnement du service : 20€ HT par boîte aux lettres
- Option : surcoût de fonctionnement pour une licence professionnelle : 5€ HT
- Délégation à Somme numérique du rôle d'administrateur fonctionnel : 5€ HT par boîte aux lettres
- Tous les frais d'accompagnement au changement demandés par les membres seront refacturés selon les prix du marché.

ARTICLE 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

PREFECTURE DE LA SOMME
EXACOMPTA